Image not found or type unknown

depart de mes enfants dans un autrre departement

Par **danteron**, le **07/07/2012** à **20:41**

j ai 3 enfants reconnus et je faisais des demarches parce que malgre un jugemee.t leur mere refuse que j exerce mon droit de visite et d hebergement.le directeur du college de ma fille ainee
m a informe qu il avait donne un exea a sa mere pour la guyane.il m a ete confirme par le principal du college que la mere et les enfants partent en guyane sans mon accord.que puis je faire.la pension alimentaire pourra elle etre suspendue jusqu a ce que j ai leur adresse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés